

Ministère chargé de  
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Construction du Campus Lycée Innovant International Numérique Normand à Bourg-Achard (27)  
Maitrise d'ouvrage : REGION NORMANDIE

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

REGION NORMANDIE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Hervé MORIN, Président du Conseil Régional de Normandie

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 5 | 3 | 4 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 5 | 7

Forme juridique

collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a Infrastructures routières	6a Construction de routes classées dans le domaine public routier des départements, des communes (...) (aménagement d'un giratoire RD313 et de la voie au nord du projet)
21f Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.	21f Ouvrages construits pour les aménagements hydrauliques ( bassins et hydraulique douce : seront dimensionnés pour occurrence centennale)
39a Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	39a) Travaux et constructions : programmation de 13 500 m <sup>2</sup> de surface de plancher environ au stade du lancement du concours de maîtrise d'œuvre
41a) aire de stationnement ouverte au public	41a) le projet comprend un secteur de 200 places VL environ et 14 places car

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste à créer un lycée d'une capacité de 1000 élèves sur la commune de Bourg Achard (dont 250 internes dont 100 internationaux)

Ce projet est intitulé Campus Lycée Innovant International Numérique Normand (CLIINN).

Le secteur de projet étant à ce jour inoccupé, il n'est pas prévu de démolition.

Construction, sur un terrain nu, d'un établissement public d'enseignement pour 1000 élèves et au total 1167 usagers

- accueil / - espaces d'apprentissage / - pôle de créativité / - plateau technique / - centre de ressources / - restauration

- internat pour 250 internes / - maison des lycéens / - espace communauté éducative (pôle santé, équipements sportifs, locaux techniques, logements de fonction) / - espaces extérieurs /

- desserte :

\* accès : au nord de l'opération création d'une voie depuis la RD53 (avec aménagement du carrefour) et aménagement routier au niveau de la RD 313 (Giratoire).

\* création de places de stationnement pour des véhicules légers et des bus (14/jour)

## 4.2 Objectifs du projet

Le lycée permettra de scolariser environ 1000 élèves résidants notamment dans le périmètre de la communauté de communes Roumois Seine aujourd'hui dépourvu d'un tel équipement. (communauté de communes de 40 communes pour 40 050 habitants). Les scénarios de croissance démographiques envisagent + 425 habitants par an sur la communauté de communes d'ici 20 ans. Les 18 à 24 ans connaissent des difficultés d'insertion plus prononcées dans les départements de l'Eure et de l'Orne, où le chômage et l'inactivité sont plus présents. Ces difficultés d'insertion conjuguées à une croissance notable de la population montrent l'importance de mettre en place une structure d'enseignement secondaire de qualité sur un territoire qui n'en possède pas. La création de cet établissement capterait les flux d'élèves aujourd'hui dirigés vers Pont-Audemer et Elbeuf et permettrait pour le Lycée Prévert à Pont-Audemer une régulation du sureffectif constaté et possibilité d'absorber la croissance démographique pressentie sur cette zone / Lycée Buisson à Elbeuf : lycée de recrutement du nouveau collège de 800 places au Neubourg, dont l'ouverture est prévue en 2023. Au niveau des transports : Le secteur du Roumois est une zone de transport délicat, avec des lignes en sureffectifs, aux horaires et temps de parcours tendus. Les trajets moyens de 40 minutes pour alimenter les lycées de Pont-Audemer et d'Elbeuf (domicile/lycée), donc près d'une heure par jour pour chaque jeune. Le projet permettra de limiter les temps de déplacements pour les élèves du Roumois. Trois facteurs principaux ont été mis en évidence dans le projet : le confort des élèves (lumière, bruit, température, qualité de l'air...) ; la satisfaction des besoins d'enseignement et d'apprentissage (pièces clairement identifiables, personnalisées, adaptables à la pédagogie des enseignants et permettant d'être en lien avec le reste de l'école) ; l'esthétique (harmonie des couleurs, agencement des différents éléments de la salle de classe, de la restauration scolaire et des lieux de vie et limitation des circulations).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Il est prévu une ouverture de l'ensemble de l'établissement à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Les objectifs en matière de planning sont donc les suivants :

- fin de la phase conception et lancement de la consultation des entreprises travaux : septembre 2021 ;
- choix des entreprises travaux retenues et lancement des travaux : mars 2022 ; (2 ans de travaux)

Une charte de chantier vert est exigée pour l'équipe projet ( La charte devra préciser comment protéger la biodiversité locale durant le chantier mais également l'ensemble des procédures mises en place dans le cadre du chantier pour la gestion des déchets. Un interlocuteur privilégié sera désigné vis-à-vis du chantier et du suivi des performances environnementales).

> Les Aménagement des accès routiers (avec giratoire sur la RD313 et voie au nord du projet) sont envisagés en amont des travaux du lycée pour favoriser la sécurisation des accès au chantier

- Travaux de viabilisation

- Travaux de construction de bâtiments Pour l'implantation des éléments bâtis sur la parcelle, les grands principes suivants sont retenus dans le document de programmation remis aux candidats pour la maîtrise d'oeuvre : • dans un souci de conception bioclimatique et afin de préserver de la pleine terre sur la parcelle, sont exigés des bâtiments compacts et peu consommateur d'espace au sol. • les zones du campus ayant vocation à être ouvertes à différents publics et notamment du public extérieur, il convient de positionner ces programmes de telle sorte à les rendre facilement accessibles et visibles depuis l'accès principal (en provenance du centre-ville) ; • la zone de restauration doit être positionnée de manière à ce que les livraisons matinales ne soient pas des nuisances pour les zones d'habitation alentours ; • l'internat doit être situé dans un bâtiment séparé des autres éléments du programme.

- réalisation des stationnement (pour les cars : environ 14 places/ VL : environ 200 places) et piétons (cheminements doux)

- Création des interfaces paysagères avec les secteurs environnants (secteurs d'habitat / espace jeunes situé au nord / bois du Château des Fay à l'Est / interfaces routière le long de la RD313) - Réalisation des cheminements doux

• livraison : au plus tard, avril 2024.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

accueil de 1000 élèves dont 250 internes / 80 à 100 enseignants / 30 administratifs, vie scolaire et agents de santé / 37 agents régionaux pour la restauration

Le CLIINN se structure autour d'une offre de services élargie. Ces services, vecteurs d'innovations, sont :

• les plateaux techniques : Dans une logique de parc des expositions, les plateaux techniques sont donc suffisamment modulables et maillés en éléments techniques pour accueillir des formations diverses de plus ou moins longues durées. Ces plateaux sont au nombre de quatre.

• le pôle créativité ; regroupe différents outils au service des personnes en quête d'innovation : un laboratoire d'expérimentations (pensé comme un FabLab), une zone spécifique arts et un espace performances. Au service des divers usagers du CLIINN, cet équipement sert avant tout les lycéens dans leur parcours individuel (scolaire, éducatif et personnel).

• la restauration : 800 à 900 repas le midi avec un taux de rotation de 2.5 / pour les internes ; 250 repas matin et soir

• l'hébergement ;

- 8 logements de fonction

- 124 chambres doubles pour l'internat dont 4 chambres équipées de lit PMR et 2 chambres individuelles PMR

16 chambres pour invités (dont 1 chambre PMR)

10 chambres individuelles pour les surveillants (dont 1 chambre PMR)

L'ouverture de l'établissement va engendrer, pour le transport des élèves une desserte en bus journalière à raison de 14 bus

matin et soir. Un parking d'environ 220 places (compris PMR et logements) permettra de ne pas générer de stationnement sauvage dans les rues et lotissement avoisinants. L'aménagement de la RD 313 prendra en compte le trafic des bus sur cette route afin de faciliter la sortie et de ne pas perturber la circulation existante.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Mise en Compatibilité du PLU selon Déclaration de projet (avec cas par cas)

Permis de construire pour les bâtiments (intégrant à priori les secteurs de stationnement et accès routiers)

Dossier autorisation Unique Loi sur l'Eau

Une convention Région/Département/Commune sera établie pour l'aménagement du giratoire et de la voirie. A termes retrocession de stationnement envisagée.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle ZH955 et ZH1005 d'une surface totale de 45 077 m <sup>2</sup> (pour l'implantation des bâtiments et des surfaces utiles au stationnement / gestion des eaux pluviales) Prévisionnel	45 077m <sup>2</sup> dont
- surface utile pour l'ensemble des bâtiments dédiés à l'enseignement et 8 logements de fonction.....	environ 13500 m <sup>2</sup>
.....	environ 10000 m <sup>2</sup> dont 7000m <sup>2</sup> pour le stationnement
- espaces extérieurs.....	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Projet localisé sur la commune de Bourg Achard; entrée sud du bourg. Entre la RD313 et la D83.

Commune de Bourg-Achard (Eure)  
parcelles concernées :

ZH 1005

Long. : 0°49'16.36"E

lat. 49°20'43.56"N

ZH 955

long. 0°49'9.47"E

lat. 49°20'43.49N

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

BOURG ACHARD (27) : VOIR PLAN ANNEXE DANS LA NOTICE JOINTE POUR L'EMPRISE DES TRAVAUX ROUTIERS

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Pour le lycée : il s'agit d'une création d'équipement sous maîtrise d'ouvrage REGION NORMANDIE

Pour le giratoire : il s'agit d'un aménagement sur une voie existante départementale (RD313) (Les études sont menées par le Département de l'Eure) - Enfin une voie sera créée au nord de l'opération, entre le nouveau giratoire et la rue de la Libération afin de desservir le parking et les bâtiments (restauration etc). Les projets de giratoire et de voirie font l'objet d'un conventionnement entre la Région, la commune et la communauté de communes Roumois Seine. Courant novembre 2019, des courriers ont été échangés entre ces différents partenaires pour permettre ces travaux.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	VOIR PLAN DANS LA NOTICE JOINTE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée par un arrêté préfectoral de Biotope (site le plus proche : Cavités des Roques A La Londe (A environ 5 km) La Grotte de l'Ecu sur la commune de Vatteville La Rue est située à plus de 10 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée par une réserve (et non couverte par le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande)  Le secteur de projet se situe à plus de 17 km de la Réserve Naturelle Régionale de la Cote de la Fontaine (Cette réserve est localisée au Nord de la vallée de la Seine sur la commune d'Henouville)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le département de l'Eure, le classement sonore des infrastructures de transports terrestres a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2011. D'après cet arrêté : • l'autoroute A13 est classée en catégorie 1, la route départementale n°675 est classée en catégorie 3 ou 4 : périmètre n'impactant pas le projet / route départementale n°313 classée en catégorie 3, soit 100 mètres de part et d'autre de la couche de roulement, localisée à 800m du projet. PROJET NON IMPACTE
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zones humides (répertoriées par la DREAL) dans un périmètre de plus de 5 km autour du projet. Les zones humides les plus proches sont celles liées à la vallée de la Seine localisées à 5,4 km au nord du projet et à 8 km à l'Est du projet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	gml_id : ZRE.03001 gid : 3 Code Nat Zone:3001 Type Zone : ZRE Nom Zone : Albien St Zone : Validé Type ZRE : ZRE Sout
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	VOIR PLAN DES SERVITUDES DANS LA NOTICE JOINTE LOCALISANT LES PERIMETRES  EMPRISE DE PROJET NON CONCERNE PAR UN PERIMETRE DE CAPTAGE
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à + de 4,8 km du site Natura 2000 FR2300123 – Boucles de Seine Aval (ZSC) : plusieurs entités de cette zone Natura 2000 sont localisées le long de la seine. Le site de projet n'est pas en lien direct avec ces zones. + de 5,8 km de la ZPS Estuaire et marais de la Baie VOIR PLAN DANS LA NOTICE JOINTE
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(pas de puisard). La géothermie a été étudiée mais non retenue.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce jour, il est prématuré de pouvoir répondre précisément quant à l'utilisation des ressources naturelles, la nature et l'importance . En effet, le chantier va engendrer des évacuations (terrassements de terre et gravats). Pour les aménagements de giratoire, il est prévu des déblais par le département : les études sont en cours.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantier nécessitant des apports (gravats normalisés pour les voiries, bétons, bois, placos...) s'agissant de l'impact également pour la création d'un rond-point ou autre aménagement routier, les études qui seront à mener par le département permettront d'étayer ces éléments. .
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre des recommandations vis à vis du respect de la trame verte et bleue ont été émises: En effet, le site constitue une enclave non bâtie au Sud de la Commune. Le site est actuellement occupé par des prairies. Son environnement est constitué d'habitat pavillonnaire à l'Est, d'habitat peu dense lié à d'anciens hameaux et lotissement récent au sud. Au nord, le projet est bordé par un espace de loisirs (parc de santé et quelques équipements publics) et par un lotissement de 40 logements environ (à 60m environ).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, le site du projet est localisé à distance des zones Natura 2000 et le milieu peu diversifié (pas de plantations hormis le couvert végétal ou adventices , pas de bâti, pas de présence d'eau) n'est pas favorable à l'accueil d'une biodiversité de type chauve souris / grenouille présentant une sensibilité écologique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lycée se situe a proximité d'un massif boisé (le bois des Feys) non protégé par une protection mais participant aux réservoirs écologiques et participant aux continuités écologiques en direction des ZNIEFF Le projet de lycée sera accompagné de dispositifs paysagers et hydrauliques permettant d'enrichir la biodiversité sur le site (noues/plantations/interfaces paysagères etc). Dans le cadre de missions éducatives, l'équipement éducatif pourra faire l'objet de démarches écologiques complémentaires (exemple: pose de nichoirs / vergers/ dispositif pour passage petite faune dans les clôtures...)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une consommation d'espace de 4,5 ha classée en zone A Urbaniser dans le futur projet. Le lycée est localisé sur une parcelle classée A sur le PLU en vigueur. Une mise en compatibilité est en cours afin de procéder aux évolutions du zonage. Une cessation d'exploitation agricole a eu lieu en septembre 2019 dans le cadre de l'acquisition, par la commune de la parcelle ZH 1005 en vue de la réalisation du projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle 955 est impactée par un périmètre de protection autour d'une cavité souterraine (indice avéré n°13). Le périmètre de risque sera supprimé à l'issue de la procédure à l'appui des études qui seront menées en janvier 2020 et avis des services de l'Etat). La parcelle ZH1005 est impactée par un indice avéré de cavité souterraine + périmètre de protection (indice avéré n°15). La commune a indiqué que cette que cette 2nde cavité serait levée dans le 1er trimestre 2020. Le périmètre de risque sera supprimé à l'issue de l'étude
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	élèves transportés en car (14 cars) / déplacements des personnels et parents en VL et TC. réflexion en cours sur piste cyclable vers la gare sachant qu'une piste cyclable longe le terrain sur lequel le projet est envisagé Des circuits de bus scolaires à partir des villes et villages environnant seront organisés pour rejoindre le lycée. Par ailleurs, les usagers du lycée pourront utiliser des lignes de bus départementales ou de la SNCF rejoignant les gares SNCF les plus proches (Thuit Hebert Bourgtheroulde reliant Elbeuf et Rouen : le plan Région 2020 prévoit un doublement des fréquences de train
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit seront liées essentiellement à la desserte par les cars et les livraisons camions notamment pour la restauration scolaire. Le schéma fonctionnel du projet est conçu pour limiter les sources de bruit pour les riverains. le périmètre d'isolement acoustique le long de la future D313E (catégorie 3) se situe à plus de 800m du projet, il n'affecte pas le projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des dispositifs d'éclairage sont envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le parking et le long des voies créés &gt; des dispositions pourront être prises par les collectivités pour limiter les impacts sur la biodiversité</li> <li>- Eclairage extérieur (accès établissement et voirie) lié à l'accessibilité des ERP</li> </ul>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Circulation / accessibilité : Emission de gaz à effets de serre liés aux allers retours des poids lourds / cars / véhicules Légers.</p> <p>L'accès du Campus "vers la ville" et sa faible distance vis à vis du centre ville doit permettre un recours à la marche et 2 roues. (+ en direction de la gare SNCF) : étude réalisée par la communauté de communes à l'automne 2019</p> <p>Chauffage : Le moyen de chauffage n'est pas encore déterminé et nous envisagerions peut-être une chaufferie BOIS et/ou gaz.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>EP Les eaux pluviales seront gérées à l'intérieur de la parcelle Débit de fuite décrit dans le futur règlement PLU: La pluie de référence sera la pluie centennale la plus défavorable (51mm au minimum). L'ensemble des surfaces du projet doit être pris en compte. Le coefficient de ruissellement associé aux surfaces entièrement imperméabilisées (bâtiments, zones de stationnement, voirie, accès, cour, ...) doit être de 1. Le coefficient de ruissellement associé aux espaces verts doit être de 0.3. La vidange devra s'effectuer en moins de 48h. Le devenir de la surverse devra être soigneusement étudié pour éviter tout dysfonctionnement hydraulique à l'aval</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>EU de l'établissement sur les collecteurs publics. La station d'Épuration est en capacité de recevoir les effluents de cet équipement puisqu'elle est à 70% de sa charge hydraulique et 54% de sa charge en boues. La capacité de celle-ci est de 7825 EH. Lors du diagnostic assainissement dernièrement réalisé, il a été pris en compte un projet d'un futur lycée avec internat ( environ 1000 élèves dont 250 à l'année). Ce projet a été pris en compte dans cette étude. A ce jour la charge résiduelle de traitement de la station est 2193 EH.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production des Déchets ménagers inertes et quelques produits liés aux activités d'enseignement SVT : à ce niveau, les produits dangereux seront détruits au sein du lycée (produits biochimiques).</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site archéologique recensé au niveau de la parcelle par la DRAC Absence de bâtiments sur le site / projet localisé en dehors de périmètre de protection de Monuments historiques. Afin de permettre une intégration optimum du projet les enjeux paysagers ont été identifiés au stade du programme et communiqués aux candidats en vue de la maîtrise d'œuvre. Il est demandé une gestion des interfaces paysagères avec les zones d'habitat / le bois limitrophe à l'ouest et l'espace public au nord / la mise en valeur des vues lointaines/ le traitement de la RD313 en séquences paysagères.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité agricole a cessé sur la parcelle à l'Est en Septembre 2019 suite à l'achat par la commune de Bourg-Achard à un exploitant agricole. La seconde parcelle à l'ouest était propriété communale et inoccupée depuis début 2000 (sans activité agricole). Le nouveau lycée construit répondra à un besoin pour les populations de la communauté de communes et plus largement pour les populations au sud de la seine. Les aménagements routiers prévus répondront aux besoins de desserte de l'opération.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

projet de déviation de Bourg Achard : voir plan dans la notice de présentation du projet : située à plus de 800 m de l'opération : pas d'effet cumulatif

Au nord projet de 40 logements en cours de réalisation : une sécurisation de l'accès au lotissement a été étudiée avec le département et la commune (terre plein sur la départementale / 1 seul accès).

La gestion des eaux pluviales de l'opération est basée sur de l'infiltration des eaux dans les parcelles et sur un dimensionnement des ouvrages sur une occurrence centennale (bassin localisé en lisière sud du lotissement). Un espace en herbe de 60m de large est classé agricole entre le lotissement, le bassin et le projet de lycée. VOIR DESCRIPTIF DANS LA NOTE JOINTE

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- > Concernant le risque lié aux cavités souterraines : des études sont en cours par la collectivité pour lever le risque (études prévues en janvier 2020 pour lever le risque).
- > Concernant la conception du projet : Une Approche de développement durable du bâtiment et des espaces prévoit :
  - la réalisation d'un bâtiment à énergie positive / - l'utilisation de technologies et de matériaux « verts » / - la préservation de l'environnement et de la biodiversité (avec création d'interfaces paysagères / noues à l'intérieur du projet ...) / - l'intégration du volet de développement social (école insérée dans la communauté, place à la culture et aux pratiques artistiques et sportives pour leur rôle éducatif et social) / - Nécessité d'espaces flexibles et modulables pour une adaptabilité optimale (intégrer les évolutions des approches pédagogiques et la possibilité qu'un bâtiment puisse avoir plusieurs vies, plusieurs usages)
- > Etude Loi Sur l'Eau sera réalisée (gestion des eaux pluviales / occurrence centennale pour le dimensionnement des ouvrages)
- > Les collectivités étudient les itinéraires 2 roues vers la gare de Thuit Hebert / arrivées des élèves à pied ou en car / covoiturage favorisé + aménagement d'un rond point sur la RD313 pour assurer la sécurité routière dès la période de travaux
- > Exigence de dispositifs paysagers favorables à la biodiversité dans et sur les interfaces urbaines et naturelles du site

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la prise en compte de l'environnement dans le projet (bâtiment Développement Durable/ prise en compte des interfaces urbaines et boisées), des démarches entreprises par les collectivités pour s'assurer d'une desserte optimum de l'équipement par les transports en communs et modes doux; nous ne pensons pas que le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
NOTE REALISEE DANS LE CADRE DE LA MISE EN COMPATIBILITE (Presentation du contexte urbain / des documents de planifications / des contraintes environnementales)
ETUDE DE PROGRAMMATION réalisée par la REGION NORMANDIE (26 09 2019)

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **CAEN** le, **29 NOV. 2019**

Signature **Le Président ,**  
**Hervé MORIN**  
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



